

Rapport

Date de la séance du CE: 8 janvier 2019

Direction: Direction de l'économie publique

N° d'affaire: 2018.VOL.5

Classification: Non classifié

Office de l'agriculture et de la nature – Groupe de produits « Nature » 03.20.9190. Dépassement du solde 2018. Crédit supplémentaire 2018

Table des matières

1	Résumé	1
2	Bases légales.....	2
3	Description de l'affaire / du projet	2
4	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	2
5	Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux.....	3
6	Répercussions sur les communes	3
7	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société.....	3
8	Proposition.....	3

1 Résumé

Les chiffres du calcul des marges contributives publiés dans le budget 2018 pour les groupes de produits de l'Office de l'agriculture et de la nature sont incorrects. Ces problèmes ont entraîné des transferts de charges importants entre les groupes de produits « Nature » et « Agriculture ».

Le transfert de charges concerne le budget 2018. Aux niveaux de l'office et de la Direction, l'erreur commise lors de la planification de la comptabilité financière et de la comptabilité analytique d'exploitation n'influence pas les résultats.

Si l'on considère la situation globale, l'office n'a pas besoin d'un crédit supplémentaire, étant donné que le dépassement du groupe de produits « Nature » est compensé dans le groupe de produits « Agriculture ». Pour des raisons formelles, un crédit supplémentaire est toutefois nécessaire afin que la présentation des comptes 2018 soit correcte. Globalement, les coûts incombant à l'office devraient être légèrement inférieurs à ce qui était prévu dans le budget.

2 Bases légales

- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), art. 57
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), art. 160
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de l'économie publique (Ordonnance d'organisation ECO, OO ECO, RSB 152.221.111), art. 8

3 Description de l'affaire / du projet

Les chiffres publiés dans le calcul des marges contributives sont incorrects. Ce problème a entraîné des transferts de charges entre les groupes de produits.

Le transfert de charges concerne le budget 2018. Si une erreur a été commise dans le calcul des marges contributives, c'est parce qu'une étape a été ignorée dans le calcul des coûts. Cette erreur a été corrigée pour les années suivantes grâce à la nouvelle version du plan financier. Aux niveaux de l'Office de l'agriculture et de la nature et de la Direction de l'économie publique, cette erreur commise dans les documents de planification n'a pas de répercussions négatives sur le résultat total. Il n'y a donc pas de dépassement des coûts dans les faits. Selon le résultat provisoire du compte, le transfert se présente comme suit :

Office de l'agriculture et de la nature	Crédit budgétaire (solde I) 2018	Prévisions pour 2018	Différence attendue
Groupe de produits Agriculture (03.19.9180)	CHF – 38 752 858	CHF – 22 952 858	CHF + 15 800 000
Groupe de produits Nature (03.20.9190)	CHF – 2 843 663	CHF – 18 643 663	CHF – 15 800 000
Total Office	CHF – 41 596 521	CHF – 41 596 521	CHF 0

Les dernières projections font état d'un montant légèrement inférieur à celui budgété. Il n'est cependant pas encore possible de chiffrer cet écart (état au 20 décembre 2018).

4 Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

La présente rubrique n'est pas pertinente.

5 Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

Le crédit supplémentaire n'a pas de répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux.

6 Répercussions sur les communes

Le crédit supplémentaire n'a pas de répercussions sur les communes.

7 Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le crédit supplémentaire n'a pas de répercussions sur l'économie, l'environnement et la société.

8 Proposition

Vu les considérations qui précèdent, le Conseil-exécutif propose d'accorder le crédit supplémentaire à l'Office de l'agriculture et de la nature.